

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 1^{ER} JUIN 2017

N° 2017-06-04

L'an deux mille dix-sept, le premier juin à quinze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du quinze mai deux mille dix-sept, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Henriette MARTINEZ :

Délégués présents(es)

<u>Nombre de délégués</u> En exercice : 27 Présents (mini 9) : 17
<u>Nombre de voix</u> En exercice : 36 Présentes : 19 Exprimées par pouvoirs : 9 Total (mini 19) : 28
Quorum atteint

**1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteur de 2 voix)**

Claude AURIAS

**1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes
(porteur de 2 voix)**

Gérard TENOUX

**15 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs chacun d'1 voix)**

Marcel BAGARD, Christian BARTHEYE, Sébastien BERNARD, Pierre-Yves BOCHATON, Philippe CAHN, Gérard COUPON, Rosy FERRIGNO, Marc GUERIN, Valery LIOTAUD, Henriette MARTINEZ, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND, Christelle RUYSSCHAERT.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Eliane BARREILLE à Henriette MARTINEZ, Roger DIDIER à Gérard TENOUX, Marie-Pierre MONIER à Pascale ROCHAS, Corinne MOULIN à Claude AURIAS, Marlène MOURIER à Sébastien BERNARD,

Délégués excusés

Mounir AARAB, Pierre COMBES, Myriam HUGUES

Invité présent

Laurent HARO

Invitée excusée

Evelyne GAUTHIER

Le quorum étant atteint, Madame Henriette MARTINEZ déclare la séance ouverte à 15 heures.
Monsieur Valery LIOTAUD est nommé secrétaire de séance.

Objet : « Le Parc naturel régional des Baronnies provençales » - Film documentaire

La Présidente expose :

Afin de répondre aux engagements qu'il s'est fixé dans sa Charte (1.4 : « donner aux Patrimoines culturels toute leur place dans la compréhension & l'aménagement du territoire » et 2.2 : « développer & promouvoir un tourisme durable qui s'inscrit dans le paysage & l'art de vivre le territoire »), le Parc naturel régional des Baronnies provençales a programmé au budget primitif 2017 la réalisation d'un film documentaire présentant et valorisant le territoire.

L'Association Alpes Provence Prod a proposé au Parc un partenariat en vue de la co-production d'un film documentaire professionnel d'une heure : « Le Parc naturel régional des Baronnies provençales » réalisé par Monsieur René MANNENT en collaboration avec Monsieur Charly BAILE.

La participation du Parc à cette co-production est fixée à 15 000 € TTC.

L'Association Alpes Provence Prod s'engage à réaliser un film documentaire de 1 heure (Format de tournage ultra haute définition 4K) ayant pour titre « Le Parc naturel régional des Baronnies provençales ». Le fil conducteur du film sera le vol du vautour, avec des images de drone simulant le vol à la découverte du territoire : hommes, monuments, villages et paysages typiques. Certains sujets plus approfondis comporteront des interviews. Un commentaire accompagnera le film.

Le Parc disposera de 100 DVD du film, d'un teaser (bande-annonce) de 3 minutes environ et d'une banque de prises de vues ultrahaute définition. Ces éléments pourront être réutilisés par le Parc dans un but non commercial et en mentionnant systématiquement l'association, les réalisateurs et le film dont sont issus les rushes. Les images seront libres de droits (pour les sites internet, salons, présentation au congrès des Parcs régionaux...). Le Parc sera associé à l'élaboration du contenu du film.

L'association Alpes Provence Prod organisera avant-premières en présence des élus du Parc dans les cinémas du territoire : Laragne-Montéglin, Buis-les-Baronnies et Nyons. Le Parc pourra organiser des projections gratuites grand public lors d'évènements ponctuels, et ce sans aucune limite dans le temps. L'association prévoit 200 diffusions environ du film dans les cinémas des Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne Rhône-Alpes.

Une convention est proposée entre le Parc et l'association Alpes Provence Prod pour la réalisation de ce film dont la sortie est prévue début 2018.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Dit** qu'une convention devra être signée afin de définir les modalités de la co-production et de préciser les engagements des parties.
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



La Présidente
Henriette MARTINEZ